

# LES CHANTIERS D'INSERTION VEULENT ÉVOLUER VERS L'“ENTREPRISE SOCIALE APPRENANTE”

Les chantiers d'insertion veulent changer de modèle. Aujourd'hui simples outils des politiques d'insertion par l'activité économique (IAE), ils se donnent trois ans pour évoluer vers une nouvelle structuration en “entreprises sociales apprenantes”. Le principal réseau du secteur, Chantier École, est à la manœuvre.

Benjamin d'Alguerre



Ouverture des 8<sup>es</sup> Rencontres du réseau Chantier École, à Nancy le 16 mars.



En atelier, le 17 mars.



Christiane Demontès, présidente du Conseil national de l'insertion par l'activité économique, aux 8<sup>es</sup> Rencontres, à Nancy.

**C**e sont des entreprises pas comme les autres... mais des entreprises quand même ! C'est en substance le message envoyé par le réseau Chantier École à l'occasion de ses rencontres, organisées à Nancy du 16 au 18 mars. Pendant les trois ans à venir, les 700 adhérents du réseau (1 200 ateliers et 36 000 salariés) vont plancher en collaboration avec la doctorante en sciences sociales Élisabeth Roblot (de l'Université Rennes-2) sur un nouveau modèle de structure, celui de l'“entreprise sociale apprenante” (ESA).

“L'IAE, ce n'est pas qu'une politique publique de lutte contre le chômage, c'est un modèle économique à part entière”, explique Emmanuel Stéphant,

le président du réseau. Lors du lancement des chantiers d'insertion, dans les années 1990, la mesure n'avait qu'une portée temporaire. Chômage de masse oblige, le provisoire s'est inscrit dans la durée et certains chantiers emblématiques (à l'image des Jardins de Cocagne, un réseau de maraîchers bio) ont dépassé le stade de la seule entreprise d'insertion pour devenir des marques reconnues. Autant de raisons qui poussent les ACI à s'enraciner durablement dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS).

## Une réforme qui a bouleversé le périmètre des entreprises de l'IAE...

Déjà, en 2013, le rapport sur le financement de l'insertion par l'activité économique de l'Igas et l'IGF avait poussé les ateliers et chantiers d'insertion à se constituer en branche professionnelle avec un accord constitutif paraphé par quatre signataires : le Syndicat national des employeurs spécifiques de l'insertion (Synesi) pour les employeurs et, côté salariés, la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC. Dans la foulée, la réforme de l'IAE, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, a d'abord créé un “vent de panique” au sein des ACI, mais a eu la vertu d'accélérer le mouvement de structuration de ces entreprises.

Là où, hier, l'essentiel des réseaux ACI était constitué de TPE de moins de 10 salariés employant des salariés au titre de contrats uniques d'insertion (CUI) ou d'accompagnement vers l'emploi (CAE), la réforme a changé la donne en instaurant le

contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI). Conséquence immédiate : des salariés qui n'étaient jusqu'alors pas comptabilisés dans les effectifs de ces entreprises le sont devenus, bouleversant les seuils sociaux. “L'immense majorité de nos TPE sont devenues des PME de plus de 50 collaborateurs, ce qui nous a contraint à mettre en place des instances représentatives du personnel, des comités d'entreprise, des CHSCT... et à développer une culture du dialogue social que nous ne possédions pas”, se souvient David Horiot, le président de Chantier École pour la région Grand Est et vice-président national du réseau en charge des questions de formation.

## ... et leur accès aux fonds de la formation

Autre contrecoup : les ACI qui relevaient de la section “moins de 10 salariés” du plan de formation de leur Opcv de branche (Uniformation) sont passés à la tranche supérieure, où la concurrence pour l'accès aux fonds est plus rude. L'Opcv n'a pas pour autant cessé de consentir à des efforts particuliers pour alimenter le plan de formation de ces structures : ainsi, en 2016, les ACI ont reçu près de 73 millions à ce titre alors qu'ils ne contribuent aux fonds mutualisés d'Uniformation qu'à hauteur de 16 millions. La même année, l'Opcv a déboursé quelque 12 millions pour abonder les comptes personnels de formation des salariés des chantiers au titre de la loi Rebsamen du 17 août 2015 qui ne fixe aucune limite à l'alimentation des CPF de ces publics.

Mais ces financements exceptionnels ne pourront durer éternellement, Uniformation et les ACI en sont conscients : “Ces abondements ne survivront probablement pas après 2017”, estime Luis Semedo, le délégué général de Chantier École. D'où l'intérêt de hâter la transformation des ACI en ESA, qui pourrait permettre aux salariés des chantiers d'insertion d'accéder aux fonds de formation de Pôle emploi.

## L'ESA : un label et une démarche qualité

Toutefois, ce changement de structure ne saurait se limiter qu'à une simple recherche de financements. Chantier École veut, par ce passage à l'entreprise sociale apprenante, faire reconnaître une philosophie susceptible de se décliner en un futur label “accessible aux structures qui s'engageront dans un certain nombre de démarches qualité en termes pédagogiques”, indique Luis Semedo. Le label ESA ne saurait d'ailleurs rester à terme la propriété exclusive du seul réseau Chantier École. Selon les vœux de ses dirigeants, il aura vocation à être décliné au sein d'un maximum de structures ACI et même dans l'ensemble du champ de l'ESS.

Ce ne sera pas le seul défi pour les années à venir : le renforcement du périmètre de l'IAE au plan national, ainsi que leur renforcement sur les territoires, sont également prévus à l'agenda 2020. De beaux chantiers en perspective pour les chantiers. ●

## PROPOSITIONS D' ACTIONS

Actualité présidentielle oblige, les rencontres ont été l'occasion pour le réseau d'interpeller les candidats en leur soumettant ses “propositions d'actions pour une politique publique engagée pour le développement de l'insertion par l'activité économique”. Parmi elles, la sécurisation du financement via la création de services d'intérêt économique et général (SIEG) ou la reconnaissance de la “formation en situation de production” telle que les ACI la pratiquent. Autres requêtes : le maintien de l'IAE dans le giron de l'État et la création d'une délégation interministérielle dédiée.